



20240408

PROCES-VERBAL-DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 08 avril à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie.

Présents : Christophe GUITTON, Dominique BOUVET, Bénédicte VIVIAN, Orlane RAGOT, Henri COMBET, Kévin PERRON, Isabelle COMBES, Marie-Claire FAVREL, Jérémie JOSNET, Barbara TSCHITSCHMANN, François FOSSOUX, Stéphane BALDACCHINO

Absents : Marie-Laure OLIVIER, Laurence NIQUET, Jean-Paul DERONZIER

Secrétaire de séance : Bénédicte VIVIAN

Ordre du jour :

- 1° - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du lundi 04 mars 2024
- 2° - Approbation du compte de gestion 2023
- 3° - Approbation du compte administratif 2023
- 4° - Affectation du résultat 2023
- 5° - Vote des taux 2024 de la fiscalité locale
- 6° - Adoption du budget principal 2024
- 7° - Subventions
- 8° - Remplacement par la région d'un abris bus dégradé
- 9° - Autorisations d'urbanisme
- 10° - Informations diverses

Le quorum étant atteint, Christophe GUITTON, Maire, ouvre la séance.

1° - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du lundi 04 mars 2024

Chaque conseiller a été destinataire du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 04 mars 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce procès-verbal en l'état.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

2° - Approbation du compte de gestion 2023

Sur le rapport de Madame Bénédicte VIVIAN, Maire-adjointe en charge des Finances,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2023-16 du Conseil municipal du 13 avril 2023, portant approbation du budget primitif 2023,

APRÈS s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

APRÈS s'être assuré que le Comptable public ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDÉRANT l'exactitude des opérations effectuées par le Comptable public et ses services,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la Journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

ET AVANT d'entendre et d'approuver le compte administratif de l'exercice 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal,

DE DIRE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable public n'appelle ni observation, ni réserve.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2024-09

3° - Approbation du compte administratif 2023

Sur le rapport de Madame Bénédicte VIVIANT, Maire-adjointe en charge des Finances,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le compte de gestion 2023 du budget principal établi par le comptable public du service de gestion comptable d'Annecy,

VU la délibération n° 2023-16 du Conseil municipal du 13 avril 2023, portant approbation du budget primitif 2023,

Le Maire s'étant retiré au moment du vote,

Il est proposé au conseil municipal,

DE DONNER acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif pour l'exercice 2023 ;

DE CONSTATER les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

D'ARRÊTER les résultats définitifs en conséquence dans le tableau détaillé ci-après :

6° - Adoption du budget principal 2024

Monsieur Christophe GUITTON, Maire, présente le budget 2024.

Après exposé des dépenses et recettes attendues pour l'exercice budgétaire 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget par nature, en section de fonctionnement et en section d'investissement chapitre par chapitre selon le détail ci-dessous :

FONCTIONNEMENT			
	Dépenses		Recettes
11 Charges à caract. Génér.	319 440,00 €	13 Atténuation de charges	15 000,00 €
12 Charges de personnel	306 230,00 €	70 Produits des services	73 040,00 €
14 Atténuation de produits	38 300,00 €	73 Impôts et taxes	458 000,00 €
65 Autres charges gest. Courante	65 570,00 €	74 Dotations et participations	153 850,00 €
66 Charges financières	10 500,00 €	75 Autres produits de gestion courante	51 200,00 €
67 Charges exceptionnelles	2 000,00 €	77 Produits exceptionnels	0,00 €
Total dépenses réelles	742 040,00 €	Total des recettes réelles	751 090,00 €
23 Virement à Investissement	167 050,00 €	002 Excédent fonctionnement 2022	160 000,00 €
42 Opérations d'ordre	2 000,00 €	42 Opérations d'ordre	
Total dépenses exercice	911 090,00 €	Total recettes exercice	911 090,00 €

INVESTISSEMENT			
	Dépenses		Recettes
20 Immobilisations incorporelles	14 500,00 €	13 Subventions d'investissement	230 920,00 €
21 Immobilisations corporelles	527 034,13 €	10 Dotations fonds divers et réserve	179 531,65 €
10 Dotations Fonds divers réserve	- €	16 Emprunts	3 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	54 130,00 €	21 Immobilisations corporelles	0,00 €
27 Autres immobil, financières	27 150,00 €		
Total dépenses réelles	622 814,13 €	Total des recettes réelles	413 451,65 €
40 Opérations d'ordre		21 Virement sect fonctionnement	167 050,00 €
41 Opérations patrimoniales	- €	41 Opérations patrimoniales	0,00 €
R001 déficit d'investissement 2022	- €	R001 Excédent investissement	42 312,48 €
Total dépenses exercice	622 814,13 €	Total recettes exercice	622 814,13 €

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition.

Dans l'objectif de limiter les décisions modificatives du budget principal, il est proposé au conseil municipal :

De déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du Personnel.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2024-13

7° - Subventions

Monsieur Henri COMBET, Maire-adjoint, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Vu les demandes de subventions reçues depuis le début de l'année, en complément de la délibération 2024-05 du 04 mars 2024, il est proposé au Conseil Municipal de voter les subventions suivantes :

Associations de la commune		
Bibliothèque	1.88 € / 735 habitants	1 381,80 €
Total		1 381,80 €

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2024-14

8° - Remplacement par la région d'un abri bus dégradé

Monsieur Dominique BOUVET, Maire-adjoint, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Constatant que l'abri bus du Triangle est très détérioré,

Rappelant que la Région Auvergne Rhône-Alpes a la compétence transport,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la Région à enlever l'abribus en place pour le remplacer par un nouvel abribus.

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2024-15

9° - Autorisations d'urbanisme

Les dossiers d'urbanisme sont présentés par Kévin PERRON, rapporteur.

Dossiers en cours d'instruction :

Déclaration préalable pour la suppression de panneaux photovoltaïques au 249 montée du Château (DP 07420224X0004).

10° - Informations diverses

Déclarations d'intention d'aliéner :

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour un appartement, sur les parcelles B 1047, B 1049 et B 1050, au 55 route de l'Eglise, pour une surface habitable de 89.9 m² au prix de 400 000 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Le Maire informe le conseil qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour un terrain, sur la parcelle B 1067, au 55 route de l'Eglise, pour une surface de 27 m² au prix de 385 €. Le Maire avise le conseil qu'il n'a pas exercé le droit de préemption de la Commune.

Débat ZAER :

Chaque commune de la CCFU a délibéré sur les zones d'accélération des énergies renouvelables. La loi demande qu'il y ait un débat en conseil sur la cohérence des zones proposées par chaque commune avec le projet de territoire.

- *Photovoltaïque : zonage U et AU du PLU, et tous les bâtiments existants sur des zonages N et A*
- *Réseau de chaleur : zones proposées dans le chef-lieu pour les bâtiments publics*
- *Méthanisation : zones proposées à côté des exploitations agricoles*
- *Hydroélectricité : zones proposées l*
- *e long des 2 rivières de la commune : ruisseau de l'écluse et ruisseau des courbes (en limite avec Vaulx).*
- Nous n'avons pas proposé d'éolien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

AGENDA

Dimanche 14 avril : vide grenier organisé par le CAN et l'association des chasseurs

